

Conseil Municipal Extraordinaire

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'An deux mil vingt-quatre, 4 avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal extraordinaire de la commune de MENETOU SALON s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

Présents : Mmes BARDELOT Nicole, CROS Patricia, FERRIER Marie, JACQUET Stéphanie, GOGUÉ Catherine, et VILLAIN Bernadette, MM. BLAIN Claude, DELARGE Jacky, GRIMAUT Romain, FOUCHET Pierre, GILLET Pascal et LEBLANC Nicolas

Absent excusé : M. TAILLANDIER Julien

Absentes : Mmes MARTINAT Isabelle, LECLERC Aurélie

Pouvoirs : Mme NOUAT Élisabeth ayant délégué pouvoir à Mme Bardelot Nicole, M. BOUARD Denis ayant délégué pouvoir à M. DELARGE Jacky, M. BOUCARD Roger ayant délégué pouvoir à Mme VILLAIN Bernadette, M. REMANJON Patrice ayant délégué pouvoir à M. GILLET Pascal

Secrétaire de séance : M. BLAIN Claude

Date de l'avis de convocation, de son affichage et de la mention qui en a été faite au registre des délibérations le 19 mars 2024.

1) **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 4 MARS 2024**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le compte rendu du Conseil municipal du 4 mars 2024. Le Conseil Municipal, n'ayant aucune remarque contradictoire, approuve le compte rendu du Conseil municipal du 4 mars 2024.

2) **DELIBERATION N° CME 2024.04.01 NOUVELLE DENOMINATION D'UNE VOIE**

Le Maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 3 juillet 2023, le conseil municipal avait entériné la démarche de modification du nom de la rue du château en Rue Prince Auguste d'ARENBERG, en hommage à sa participation active au sein de la commune de Menetou Salon et de consulter la famille du Prince Auguste d'ARENBERG.

Il y a lieu de formaliser cette décision, M. le Maire propose de rebaptiser la rue du château en Rue Prince Auguste d'ARENBERG

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition

3) **ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION POUR LA REVITALISATION DU CENTRE BOURG : VALIDATION DES LISTES DE FICHE ACTION**

M. GILLET présente les listes de fiche action du plan guide concernant la Revitalisation du Centre Bourg. Il propose aux élus de déterminer les axes prioritaires.

Après concertation les élus souhaitent entamer les études d'aménagement et de programmation par La rue du Commerce, puis respectivement par le transfert du pôle scolaire, la place centrale, le pôle culturel et touristique, la route de Bourges, le volet commerce, la rue du Château, le volet tourisme et évènementiel, le volet mobilités et connexions et pour terminer le volet Habitats.

Les prochaines réunions ATOPIA sont fixées le 23/04 à 13h30, le 14/05 à 13h30 et le 28/05 à 14h.

4) DELIBERATION N° CME 2024.04.02 POUR LE CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIES LES MOULONS ET DIONET

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à la consultation concernant le marché de voirie et de réfection suite à l'état de catastrophe naturelle zone 4 et 5, la SARL Ingénierie Conseil en Aménagement – ICA, a analysé les offres et rendu son analyse. La société TPB DU CENTRE a été proposé par La SARL ICA pour un montant total de 26631.40 € HT. Il propose donc au conseil municipal de valider cette proposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la proposition de La SARL ICA et de choisir La société TPB DU CENTRE pour un montant de 26631.40 € HT.

5) DÉLIBÉRATION N° CME 2024.04.03 POUR LA CONVENTION AVEC ATSPORT

M. le Maire fait à part au Conseil Municipal de la demande du Président de l'association ATSPORT de louer la salle du caveau le mardi de 18h à 20h. Mr le Maire propose un projet de convention au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Accepte de mettre à disposition la salle du caveau de 18h à 20h, moyennant une participation financière de 50,00 € par séance, soit 25 € pour une heure.

Autorise M. le Maire à signer la convention proposée, et annexée à la présente délibération.

Cette convention entrera en vigueur à partir du 1^{er} avril 2024 jusqu'au 31/12/2024. Cette contribution sera demandée à la fin de chaque trimestre.

6) DÉLIBÉRATION N° CME 2024.04.04 APPROBATION DES AIDES ALLOUEES POUR LA RENOVATION DES FACADES DANS LE CADRE DE L'OPAH

M. le maire propose au conseil d'approuver le règlement concernant l'approbation du règlement des aides allouées pour la rénovation spécifique de façades dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Ce règlement a vocation de préciser les conditions et modalités d'accompagnement technique, administratif et financier, mises en œuvre par la Communauté de communes Terres du Haut Berry, pour la réalisation de travaux à l'initiative de propriétaires privés permettant d'agir sur :

- La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé
- La lutte contre la précarité énergétique

Il détaille l'ensemble des critères d'éligibilité et de recevabilité des projets.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver le projet de règlement des aides spécifiques à la rénovation de façades, allouées par les communes des Aix d'Angillon, de Menetou-Salon et de Saint-Martin d'Auxigny joint en annexe,

- De décider que les aides prévues dans ledit règlement, seront prioritairement attribuées aux ménages accompagnés par l'opérateur retenu, et ce, dans la limite des fonds disponibles,

- De fixer sa date d'entrée en vigueur au 1^{er} avril 2024.

7) DÉLIBÉRATION N° CME 2024.04.05 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CRECHE HAUT COMME 3 POMMES

Mme Ferrier expose au conseil les difficultés financières que rencontre l'association qui gère la crèche Haut comme 3 Pommes situées à Saint-Martin d'Auxigny,

Considérant que la communauté de communes s'engage à couvrir 50 % du déficit prévisionnel de l'année 2024, Considérant que des habitants de la commune de Menetou-Salon peuvent utiliser cette crèche comme mode de garde pour leur enfant,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 277.15 € à la crèche associative Haut comme 3 Pommes située à Saint Martin d'Auxigny

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 277.15 € à la crèche associative Haut comme 3 Pommes située à Saint Martin d'Auxigny

- d'imputer les dépenses au budget « subvention 2024 – Réserve » de la commune

Vote : « pour », 15 « contre », 0 « abstention » 1: accepté à la majorité absolue

8) COMPTE-RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS

Intervention de Mme JACQUET, Adjointe Animations, Communication et Associations

Plan de la commune : dans le cadre du contrat passé avec la société MédiaPlus, une réédition du plan de la commune est lancée. Un commercial démarchera prochainement les commerçants/artisans pour trouver des annonceurs, qui seront financeurs de ce plan, imprimé à 1500 exemplaires.

Manifestations :

13 avril – Marche verte : RDV à 14h devant la mairie

14 avril – Inauguration de la rue Prince Auguste d’Arenberg, à 12h15 devant le Château. Un vin d’honneur sera donné en fin de cérémonie.

17 avril de 15h à 17h, le Berrichon sera mis à l’honneur à la bibliothèque : lecture de contes et dédicace du livre « Les mots d’Cheu nous en Berry » par leurs auteurs de la résidence autonomie

20 avril - Marché de printemps de 9h à 14h30 - 29 exposants pour l’instant

14 juillet : suite à la dernière commission « Manifestations », il a été défini 2 orientations selon l’évolution des résultats de l’équipe de France de football à l’Euro 2024 :

- Si la France est en finale, retransmission du match à la salle des fêtes à 21h, repas en haut de la place, bal dans la salle des fêtes
- Si la France n’est pas en final, pas de retransmission de la finale, repas dans la cour de l’école. Le bal également dans la salle des fêtes, (souhait du DJ)

Un agent va suivre une formation d’artificier les 24 et 25 avril prochain pour être habilité à tirer notre feu d’artifice.

Stage : La commune de Menetou-Salon propose d’accueillir, du 17 au 28 juin 2024, trois jeunes lycéens de seconde pour leur séquence d’observation en milieu professionnel dans les services municipaux suivants :

- L’accueil périscolaire : accueil, surveillance des enfants, organisation d’activités ludiques.
- La restauration scolaire : conception du menu, préparation des plats.
- Le service technique : entretien des espaces publics, des locaux communaux et des espaces verts.

Plan communal de sauvegarde : le travail de rédaction du Plan communal de sauvegarde a été entamé il y a plusieurs mois. Pour rappel, ce document établit l’organisation et les actions à mettre en œuvre par les services municipaux en cas d’événements majeurs sur la commune et liste également l’ensemble des moyens dont pourrait disposer ce dispositif.

Sa rédaction arrivant à sa fin, il est proposé de le présenter à la commission sécurité le vendredi 3 mai à 18h30.

Demande de subvention de l’Amicale des Sapeurs-pompiers de Menetou-Soulangis : suite au courrier de l’Amicale demandant à la municipalité une participation financière pour l’aménagement de la cuisine de leur foyer au centre de secours, il est proposé de leur réserver la tenue de la buvette du 14 juillet 2025 dont ils pourront tirer profit.

9) AFFAIRES DIVERSES

- a) M. le maire rappelle aux élus que la Commission communale des Impôts Directs se réunira le 22 avril à 10h en présence d’un représentant des Finances publiques.
- b) Mme Cros informe le conseil municipal que dans le cadre de l’opération jachères fleuries 13 sachets de graines seront à retirer par la commune à la communauté de commune Terres du Haut Berry.

La séance du prochain conseil municipal est fixée le 08/04/2024.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20